

« Pas de liberté sans sécurité »

La sécurité est une condition essentielle du bien vivre ensemble. À Castres, chaque habitant doit pouvoir se sentir en confiance dans son quartier, dans les transports, dans les espaces publics, le jour comme la nuit. Assurer la liberté de chacun, dans le respect qu'impose la vie en société, c'est garantir la sérénité d'une ville vivante.

Les objectifs

Il faut faire en sorte que les Castraises et les Castrais puissent se balader dans les rues, aller au cinéma ou à un spectacle, vivre en famille sans se faire importuner et profiter sans crainte d'une ville où il fait bon vivre.

Les solutions

Le renforcement d'une présence humaine proactive et plus visible sur le terrain doit permettre d'anticiper les problématiques liées à la sécurité, notamment avec l'arrivée de l'autoroute.

En complément d'une politique de prévention de la délinquance avec les associations, la modernisation et l'extension du système de surveillance vidéo sont des moyens de dissuasion.



Les projets

- Une présence policière renforcée, avec une dizaine d'agents municipaux supplémentaires sur le terrain, doit permettre de garantir la sécurité dans les zones sensibles.
- Pour ouvrir le dialogue autour de la prévention de la petite délinquance, un dispositif mis en place conjointement avec la justice et la Police Nationale doit être complémentaire au travail avec les associations et dans nos quartiers.
- Le maintien de l'éclairage public dans les rues la nuit doit être une présence rassurante.
- La création d'une brigade canine, service spécialisé et technique (avec des missions spécifiques hors stupéfiants ou explosifs), est le moyen de renforcer la surveillance des parcs, marchés et grands événements.
- En complément de la vigilance citoyenne, la modernisation et l'extension du système de vidéosurveillance, avec le concours de l'intelligence artificielle, doit faciliter des interventions rapides, en plus de la sécurisation des événements publics par l'utilisation de drones.
- La création d'une brigade environnement doit permettre une surveillance des déchets, un contrôle des Obligations Légales de débroussaillage (OLD), la prévention des feux et la régulation de la publicité.